

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 13 Juillet 2022 à la Salle des Fêtes de Marignac

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Juillet à 17h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 46

ABADIA Jean-François / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard /
DRAPE Jacques / CAMPAGNE André / CARCY Olivier / BOUKEBBOUCHE Farida / CAZES Sabine /
CHANGEUX Anna / DARDÉ Jean-Paul / BOYER Monique / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban /
DUPLAN Patrick / FERRE Louis / FILLASTRE André / GUAUS Bernard / DULON Gilles / LACOMBE Claude /
LADEVEZE Michel / LAFONT Céline / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / PELEGRY Jean / MARTIN François /
MIETTE Marilyne / GABAS Jacques / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / GIBOT Julie /
PERUSSEAU Olivier / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / REBONATO Jean-Pierre /
RIVES Jean-Jacques / SALVATICO Jean-Paul / SANS Stéphane / SERRANO Georges / FAURE Danièle /
TINE Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 48

ABBES Pierre / BERRE Dominique / BRUNET LACOUÉ Françoise / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse /
CAU Claude / CAU Marcel / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / CLEMENT Alexandra / COLLA Serge /
COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / DENARD Jean-Paul / DUMAIL Bernard /
DUPLICH Jean-Luc / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / ESCOLE Simon / EXPOSITO Murielle /
GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LABIT Didier /
LAGLEIZE Patrick / LAMORA Christel / MELAZZINI André / MINEC Hervé / PALACIN John / PELAYO Gabriel /
PRAT Philippe / PUIGDELLOSAS Claude / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RENAUD Jacques /
RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SACAZE Jean-François / SAINT-MARTIN Yvon / SAPORTE Gérard /
SAULNERON Patrick / SOYE Anne / STRADERE Michelle / TONIOLO Gilles / VERDIER Jean

Procurations : 13

BRUNET LACOUÉ Françoise a donné procuration à PUENTÉ Alain
CAU Claude a donné procuration à AUFRERE Isabelle
CAU Marcel a donné procuration à RIVES Jean-Jacques
CRAMPÉ Philippe a donné procuration à LADEVEZE Michel
DUMAIL Bernard a donné procuration à SALVATICO Jean-Paul
ELIE Patrick a donné procuration à PRINCE Bernard
EMPORTES Christian a donné procuration à DUPLAN Patrick
LAGLEIZE Patrick a donné procuration à LARQUÉ Alain
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André
RENAUD Jacques a donné procuration à LARQUÉ Serge
RIVAL Patrice a donné procuration à LARQUÉ Alain
SAINT-MARTIN Yvon a donné procuration à BRILLET Gérard
STRADERE Michelle a donné procuration à PUENTÉ Alain

1 poste à pourvoir

Vote : Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Modification d'une régie d'avances – ALSH LES MARMOTTONS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de mettre en place une régie d'avance auprès du service ALSH LES MARMOTTONS.

Cette régie fonctionnera du 1er janvier au 31 décembre pour le paiement de dépenses de frais de fonctionnement de l'ALSH LES MARMOTTONS.

La régie d'avance exige la nomination d'un régisseur de dépenses.

Vu le Décret n°64-486 du 28/05/1964, relatif aux régies de recettes des Organismes Publics,

Vu le Décret n°62-1587 du 29/12/1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le Décret n°66-850 du 15/11/1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'Intérieur fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes ainsi que le montant de cautionnement qui peut leur être imposé,

Article 1 : La régie d'avance auprès du service l'ALSH LES MARMOTTONS de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises est modifiée à compter du 15 juillet 2022,

Article 2 : Le régisseur sera désigné par Monsieur le Président sur avis conforme du Service de Gestion Comptable de Bagnères de Luchon.

Article 3 : Le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises et la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Bagnères de Luchon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Toutes les modalités (montant, nomination régisseur, etc...) seront précisées dans chaque arrêté respectif.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- Donne son accord pour la création de la régie d'avances,
- Autorise Mr le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Alain PUENTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.